

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 260560</p>
---	--	--

SEANCE du : 30 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 24 mars 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON	Pascale FERCHAUD	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Bérangère BAZANTAY	Sylvie FOUILLET	Thierry LEBLAN FALZONE	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Pascale FRADIN	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX, de 18h54 à 20h55
Emile BREGEON	David GABORIT	Jean-François MOREAU	Nathalie SOUBRE
Pierre BUREAU	Olivier GEFFARD	Nathalie MOREAU,	Antoine TRANCHET
Sandra CAILTON, de 18h30 à 20h21 et de 20h26 à 20h55	Nathalie GEFFARD	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTÉIX
Yannick CHARRIER	Véronique GONNORD	Pierre MORIN	
Bruno COTHOUIS	Jacky GRELLIER	Florence PREAUD	
Florence ERISSE	Marie-Hélène GUIGNARD	Elina PREAULT	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Sandra CAILTON, de 20h21 à 20h26	Anne ROUX, de 18h30 à 18h54 – excusée, pouvoir à Emmanuelle MENARD	

Secrétaire de séance : Véronique VILLEMONTÉIX, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CRESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques
 Thierry NOMBALAY, Directeur des Finances



Élection des membres du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

Conformément à l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, outre son président, le Conseil d'Administration comprend, pour le Centre Communal d'Action Sociale, des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le Conseil Municipal.

Par ailleurs, conformément à l'article R. 123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et le scrutin est secret. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Enfin, le maire rappelle que le Conseil Municipal a fixé, par délibération en date du 20 mars 2026, à 12 le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS, soit 6 membres élus par le Conseil Municipal et 6 membres nommés par le maire parmi les personnes non-membres du Conseil Municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, à savoir un représentant :

- Des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- Des associations familiales, désignées sur proposition de l'Union départementale des associations familiales (UDAF) ;
- Des associations de retraités et de personnes âgées du département ;
- Des associations de personnes handicapées du département.

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20260331-DG_DEL_2026_060-DE
 Date de télétransmission : 31/03/2026
 Date de réception préfecture : 31/03/2026

Il est proposé la liste suivante :

Proposition
<ul style="list-style-type: none"> • Pascale FERCHAUD • Florence PREAUD • Sandra CAILTON • Jacky GRELLIER • Yannick CHARRIER • Thierry LEBLAN FALZONE

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres du CCAS au scrutin secret.

Après avoir procédé aux opérations de vote à scrutin secret, le Conseil Municipal déclare :

- Pascale FERCHAUD
 - Florence PREAUD
 - Sandra CAILTON
 - Jacky GRELLIER
 - Yannick CHARRIER
 - Thierry LEBLAN FALZONE
- **ELUS** pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS de Bressuire.

Le Secrétaire de séance,

Véronique VILLEMONTAIX




Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20260331-DG_DEL_2026_060-DE
Date de télétransmission : 31/03/2026
Date de réception préfecture : 31/03/2026